

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

N° VA_DEL2024_150

**Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
Villeneuve Jazz Big Band**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Annick VANNESTE, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Mariam DEDEKEN, Violette SALANON étant excusés.

L'association Villeneuve Jazz Big Band est l'un des plus anciens ensembles musicaux villeneuvois, puisque sa création remonte à 1846. Composé d'une vingtaine de musiciens, il permet à des amateurs confirmés de pratiquer une musique d'ensemble dans un projet alliant exigence et culture populaire.

L'association a sollicité l'octroi d'une subvention de fonctionnement. La Ville soutient la pratique instrumentale d'ensemble et à ce titre concourt au fonctionnement de l'association, comme elle le fait pour les autres grands ensembles musicaux du territoire qui restent ouverts aux inscriptions de nouveaux adhérents.

Après instruction de la demande déposée, il est proposé à l'assemblée délibérante l'octroi d'une subvention de 2 600 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association, ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le versement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du lundi 16 septembre 2024, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer à l'association Villeneuve Jazz Big Band une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 600 €.

Imputation comptable : 65748 311 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.4 Action culturelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 26 septembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240923-205591-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 25 septembre 2024